



# Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador :

## Plan de participation des Autochtones

Préparé par : Le comité d'évaluation régionale

Dernière mise à jour : 15 mars 2024

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| Table des matières.....  | 2         |
| Remerciements.....   | 3         |
| <b>1 Introduction.....</b>   | <b>4</b>  |
| 1.1 Contexte .....   | 4         |
| 1.2 But de l'évaluation régionale.....   | 4         |
| 1.3 Objectifs de l'évaluation régionale .....  | 7         |
| 1.4 Mobilisation avant la nomination du Comité .....                                     | 7         |
| <b>2 Conduite de l'évaluation régionale .....</b>  | <b>8</b>  |
| 2.1 Mandat du Comité .....   | 8         |
| 2.2 Activités de participation et des objectifs .....                                    | 9         |
| 2.2.1 Groupe consultatif sur le savoir autochtone .....                                  | 10        |
| 2.3 Aperçu des activités de participation .....  | 11        |
| 2.4 Renseignements et analyse .....  | 11        |
| 2.5 Rapports et dossiers.....  | 12        |
| 2.6 Aide financière aux participants.....  | 12        |
| <b>3 Groupes autochtones .....</b>   | <b>12</b> |
| <b>4 Confidentialité et procédures opérationnelles .....</b>                             | <b>16</b> |
| <b>5 Calendrier .....</b>  | <b>17</b> |
| <b>Annexe A - Les activités de mobilisation prévues et en cours .....</b>                | <b>18</b> |
| <b>Annexe B – Activités de mobilisation complétées .....</b>                             | <b>19</b> |
| <b>Annexe C – Liste des membres du groupe consultatif sur le savoir autochtone .....</b> | <b>22</b> |

## Remerciements

Le Comité remercie les personnes qui ont fait part de leurs commentaires sur le projet de cadre pour le Plan de participation des Autochtones. Il prend acte des préoccupations exprimées concernant le calendrier de publication du projet de cadre, qui n'est pas idéal pour certains groupes autochtones.

Le Comité a également entendu de nombreuses préoccupations concernant la portée générale et le calendrier de ce processus d'évaluation régionale, ainsi que les implications pour l'engagement autochtone. Ces préoccupations ont été prises au sérieux et ont été au cœur de la demande d'amendement de l'entente adressée par le Comité aux ministres.

Le Comité remercie tous les peuples, groupes et organisations autochtones qui ont participé au processus d'évaluation régionale jusqu'à présent, et se réjouit à l'idée de continuer à collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan de participation autochtone.

# 1 Introduction

Le Comité a élaboré le présent Plan de participation des Autochtones afin de donner aux groupes autochtones des possibilités significatives de participer à la réalisation de l'ER, et de veiller à ce que les groupes autochtones soient informés des approches prévues, ainsi que des activités à venir et achevées.

Le Comité collaborera en outre avec les peuples autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de participation des Autochtones. Une fois terminé, le Plan de participation des Autochtones sera publié dans le Registre canadien d'évaluation d'impact (le « [Registre](#) ») et mis à jour si nécessaire, avec l'avis des groupes autochtones et du Groupe consultatif sur le savoir autochtone, afin de s'assurer que les groupes autochtones sont informés des approches planifiées et des activités à venir. Le comité a également élaboré un plan de participation du public, de la pêche et des intervenants sous pli séparé.

## 1.1 Contexte

Le 23 mars 2023, le ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique a publié [l'entente définitive et le mandat](#) (« l'Entente ») et a nommé un [Comité indépendant](#) pour mener l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador (« l'ER »).

L'entente stipule que l'ER sera menée sur une période de 18 mois avec deux rapports, le premier rapport étant soumis aux ministres<sup>1</sup> dans les 12 mois suivant la nomination du comité, et un rapport final (avec tous les éléments), soumis aux ministres dans les 18 mois suivant la nomination du comité.<sup>2</sup>

## 1.2 But de l'évaluation régionale

L'ER a pour but de fournir des renseignements, des connaissances et des analyses portant sur les activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude (Figure 1), ainsi que sur leurs effets potentiels, afin d'éclairer et d'améliorer les processus futurs de planification, d'autorisation et d'évaluation d'impact pour ces activités d'une manière qui aide à protéger

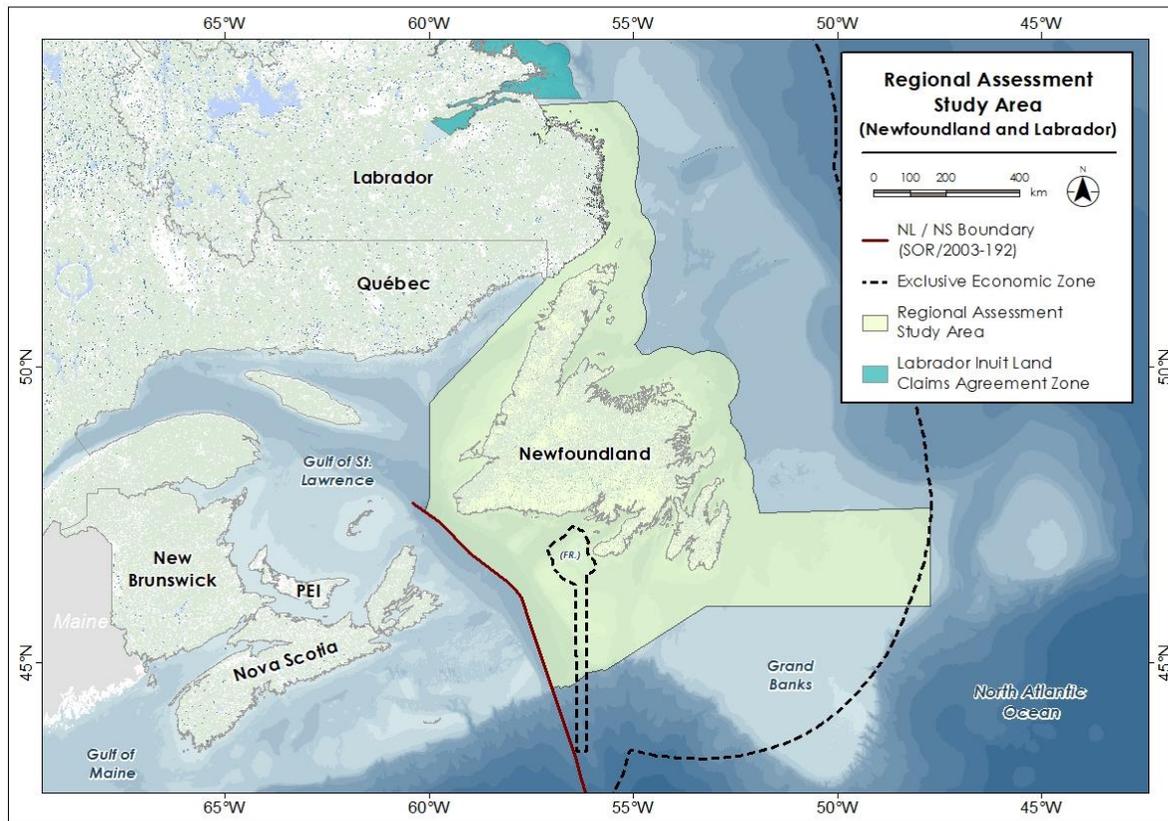
---

<sup>1</sup> Le terme « ministres » désigne, collectivement, les ministres fédéraux de l'Environnement et des Ressources naturelles ainsi que les ministres provinciaux de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie, de l'Environnement et du Changement climatique et des Affaires intergouvernementales.

<sup>2</sup> Le Comité a envoyé [une lettre aux ministres en octobre 2023 pour demander des modifications à l'entente](#). Ce plan sera mis à jour pour refléter les modifications apportées à l'entente une fois que les ministres auront donné leur réponse.

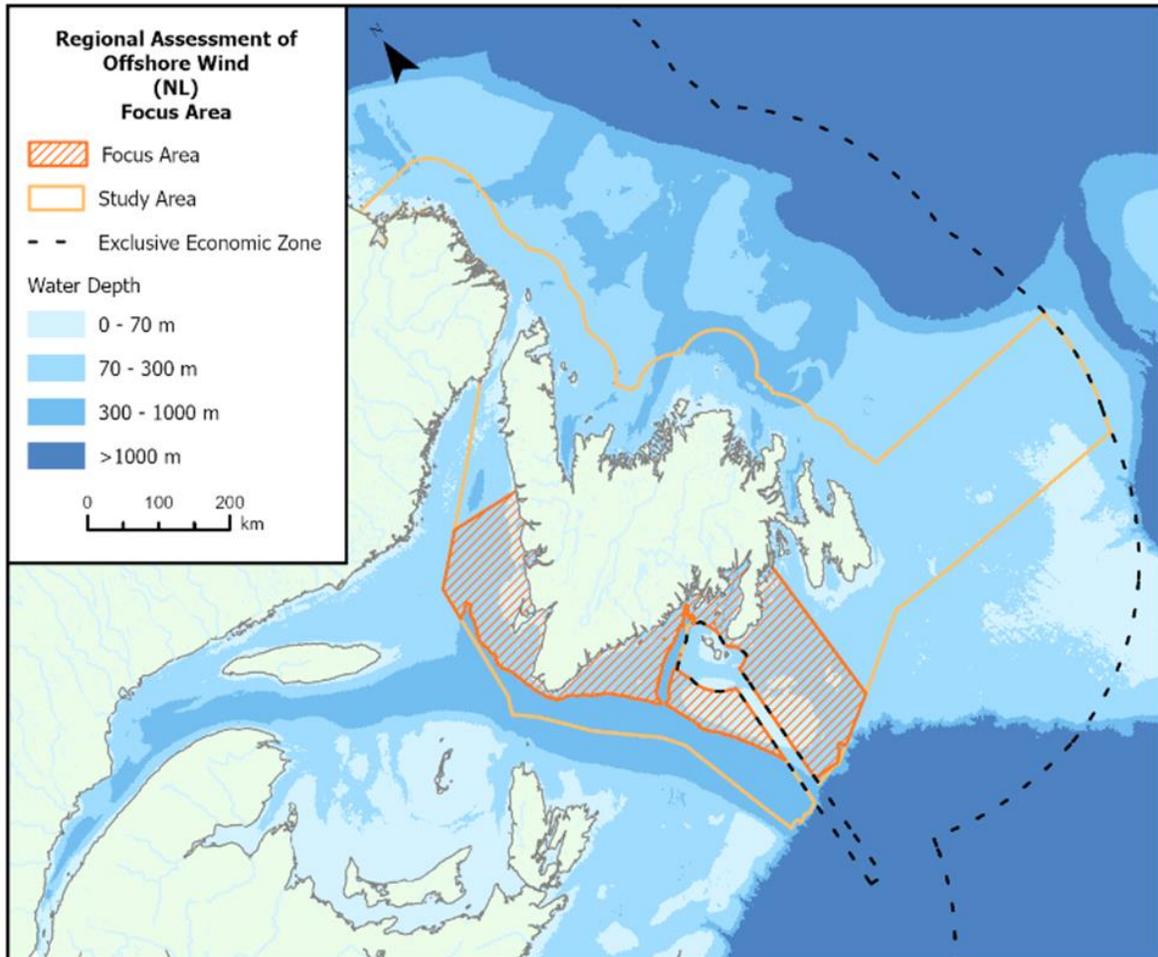
l'environnement et les conditions sanitaires, sociales et économiques, tout en créant des possibilités de développement économique durable.

**Figure 1 : Zone d'étude de l'évaluation régionale (Terre-Neuve-et-Labrador)**



Depuis, le Comité a identifié un secteur d'intervention (Figure 2) au sein de la zone d'étude.<sup>3,4</sup> L'analyse des contraintes se poursuivra dans ce secteur afin d'identifier les zones potentielles pour le développement de l'énergie éolienne extracôtière. L'évaluation (c'est-à-dire le cadre, les effets, l'atténuation, etc.) sera effectuée dans le secteur d'intervention.

**Figure 2: Le secteur d'intervention de l'évaluation régionale**



<sup>3</sup> Consulter le document : [Décision du Comité concernant le secteur d'intervention pour l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre Neuve et Labrador](#)

<sup>4</sup> Le Comité a envoyé [une lettre aux ministres en octobre 2023 pour demander des modifications à l'entente](#). Ce plan sera mis à jour pour refléter les modifications apportées à l'entente une fois que les ministres auront donné leur réponse

### 1.3 Objectifs de l'évaluation régionale

L'ER vise à faciliter l'atteinte du but susmentionné comme suit :

- a) Fournir des renseignements, des connaissances et des analyses liés aux conditions environnementales, sanitaires, sociales et économiques et les effets potentiels (y compris les effets cumulatifs) des activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude, en tenant compte du savoir autochtone, des connaissances des collectivités et des renseignements scientifiques.
- b) Permettre de mieux comprendre le contexte régional qui peut être utilisé pour examiner et évaluer les effets potentiels (y compris les effets cumulatifs) des activités futures d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière, ainsi que pour éclairer les futurs processus de planification et d'autorisation et les évaluations d'impact.
- c) Déterminer et recommander des mesures d'atténuation et des mesures de suivi ainsi que d'autres approches pour gérer les effets positifs et négatifs potentiels (tant propres au projet que cumulatifs) dans le cadre de prises de décisions futures concernant les activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière.
- d) Décrire comment les résultats ou les recommandations de l'ER pourraient être utilisés pour éclairer les processus futurs de planification et d'autorisations pour ces activités de façon à favoriser la durabilité et améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs évaluations d'impact.

### 1.4 Mobilisation avant la nomination du Comité

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a mené des activités de mobilisation des Autochtones avant la nomination du Comité. Les commentaires reçus au cours de cette mobilisation ont été exploités pour la rédaction de l'Entente.

Vous trouverez ci-dessous des commentaires reçus par l'Agence de la part de groupes autochtones concernant l'Entente :

- Une communication ouverte et transparente tout au long du processus;
  - Des possibilités plus précoces de participation au processus;
  - La prise en compte du savoir autochtone, conformément aux principes de [PCAP](#)<sup>®</sup> (propriété, contrôle, accès, possession) et aux protocoles d'inclusion du savoir autochtone en place;
  - Respect des formats et processus originaux des connaissances des Nations, communautés et sous-groupes représentés (chants, contes, etc.);
-

- Le respect du caractère unique de chaque communauté et l’ajustement du processus en fonction des préférences, dans la mesure du possible;
- Veiller à inclure diverses perspectives (femmes, personnes âgées, groupes minoritaires, intergénérationnels, etc.);
- Connaître à l’avance les délais et disposer de suffisamment de temps pour planifier les réunions, préparer, examiner les documents et fournir de l’information (prévisibilité du processus);
- La disponibilité d’un financement pour appuyer la participation tout au long du processus;
- Respect et prise en compte de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#).

## 2 Conduite de l’évaluation régionale

Les activités qui se dérouleront pendant la conduite de l’ER seront dirigées par le Comité, avec le soutien de son secrétariat. Le Comité peut également demander des conseils et des orientations au secteur des Relations avec les Autochtones de l’Agence afin de soutenir les efforts continus du Comité pour mener l’ER de manière inclusive et en collaboration avec les groupes autochtones.

Il importe de souligner que si la conduite de l’ER peut impliquer la collecte de renseignements sur les droits des Autochtones, le processus d’ER n’est cependant pas un processus de détermination des droits ancestraux ou issus de traités.

### 2.1 Mandat du Comité

L’ER sera menée conformément à la *Loi sur l’évaluation d’impact* (LEI) et à l’Entente. Les rôles et responsabilités du Comité sont détaillés dans l’Entente. Pendant l’ER, le Comité mènera des activités de mobilisation des groupes autochtones, mais également du public et des groupes d’intervenants.

Le Comité a pour mandat de recevoir des renseignements des peuples autochtones sur la nature et la portée des droits ancestraux ou issus de traités protégés par l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* dans la zone d’étude, ainsi que des renseignements sur les effets négatifs potentiels que les activités futures d’exploitation de l’énergie éolienne extracôtière dans la zone d’étude pourraient avoir (individuellement ou cumulativement) sur ces droits. Les renseignements fournis au Comité dans le cadre de ce processus peuvent également contribuer aux efforts déployés par la Couronne pour élaborer et mettre en œuvre des processus de consultation efficaces avec les peuples autochtones pour d’éventuelles évaluations d’impact

propres à des projets et pour d'autres processus décisionnels réglementaires. Le Comité prendra en compte toute information reçue concernant les droits ancestraux ou issus de traités et en tiendra compte dans son analyse et dans l'élaboration de ses recommandations.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité reconnaîtra que, pour les besoins de l'ER, le savoir autochtone constitue un élément important de la compréhension des conditions existantes, des effets potentiels (tant positifs que négatifs, y compris les effets cumulatifs), des mesures d'atténuation et des autres mesures permettant de les traiter, et que l'ER peut constituer un moyen de réunir et de présenter le savoir autochtone, les connaissances des collectivités et les renseignements scientifiques afin d'éclairer les futures évaluations d'impact. Le Comité soumettra un rapport au Ministre à la fin de l'ER, indiquant comment le Comité a intégré et utilisé le savoir autochtone fourni dans le cadre de l'évaluation.

Le Comité n'est pas mandaté ni habilité par l'Entente à prendre une décision quant à l'existence ou à la validité des droits ancestraux ou issus de traités, à la probabilité d'effets négatifs sur ces droits ou à l'existence et à l'exécution d'une obligation de consultation dans un contexte particulier.

## **2.2 Activités de participation et des objectifs**

Pendant la réalisation de l'ER, le Comité devra :

- Veiller à ce que les peuples autochtones aient la possibilité de participer de façon significative à l'évaluation régionale;
- Mobiliser les peuples autochtones et les organisations qui possèdent des renseignements, des connaissances ou des intérêts pertinents pour l'ER. Il s'agit de toute personne ou de tout groupe disposant de renseignements et d'intérêts liés à l'ER et souhaitant y participer;
- Élaborer et mettre en œuvre un Plan de participation des Autochtones, avec l'avis du groupe consultatif sur le savoir autochtone et des populations autochtones. Une fois achevé, ce plan sera publié dans le Registre et mis à jour régulièrement par le Comité, sur les conseils du groupe consultatif sur le savoir autochtone, pour veiller à ce que les participants soient au courant des approches de participation prévues et des activités à venir.

Le Comité a défini les premiers objectifs suivants :

- Établir un dialogue ouvert et constructif avec les groupes autochtones désireux de participer à l'ER;
  - Encourager les groupes autochtones à participer activement à l'ER;
-

- Travailler avec les groupes autochtones pour déterminer les possibilités de participation et de collaboration à l'ER;
- Élaborer, en coopération avec les groupes et les peuples autochtones participants, un PPA qui reflète leurs intérêts et un cadre de collaboration pour leur participation.

### 2.2.1 Groupe consultatif sur le savoir autochtone

Le Comité constituera le groupe consultatif sur le savoir autochtone en vue d'assurer l'inclusivité et la diversité de ses membres. Les personnes autochtones intéressées peuvent se manifester à tout moment au cours de l'ER pour exprimer leur souhait de participer à ce groupe consultatif, ainsi qu'au groupe consultatif sur les renseignements scientifiques et les connaissances des collectivités et au groupe consultatif sur la pêche et autres utilisations de l'océan. Outre les trois groupes consultatifs susmentionnés, le Comité peut décider de créer d'autres groupes consultatifs s'il le juge nécessaire, et de combiner ou d'intégrer les activités de deux ou plusieurs groupes consultatifs, le cas échéant. Les groupes autochtones peuvent également recommander des représentants pour participer à tout groupe consultatif en leur nom.

Les groupes consultatifs aideront également à déterminer, à analyser et à utiliser les renseignements et les connaissances pertinents pour l'ER, et à y avoir accès, ainsi qu'à cerner et à évaluer les lacunes en matière de renseignements et de connaissances et à recommander des approches pour les combler. Les groupes consultatifs détermineront, fourniront et appuieront la prise en compte et l'utilisation du savoir autochtone, des connaissances des collectivités et des renseignements scientifiques dans la conduite de l'ER, le cas échéant.

Le Comité recueillera les connaissances et les points de vue des peuples autochtones sur les questions relatives à la conduite de l'ER, notamment par l'intermédiaire du groupe consultatif sur le savoir autochtone. Il s'agira notamment de recueillir les connaissances et les points de vue autochtones sur une partie ou la totalité des sujets énumérés ci-dessous pendant la réalisation de l'ER, conformément aux protocoles et aux procédures autochtones établis, le cas échéant. Ce groupe consultatif fournira également des renseignements, des connaissances et des points de vue sur les peuples autochtones et leurs collectivités, activités et autres intérêts, y compris les droits ancestraux ou issus de traités protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Ce groupe consultatif conseillera également le Comité sur les approches à adopter pour la collecte, le partage et la prise en compte de ces connaissances et leur intégration dans l'ER. Le groupe consultatif fournira des renseignements et des conseils au Comité sur les sujets décrits ci-dessous, au besoin, et tel que demandé :

- a. Les conditions environnementales, sanitaires, sociales et économiques;
-

- b. Les lacunes en matière d'information et de connaissances, et les possibilités de les combler pendant ou après la réalisation de l'évaluation régionale;
- c. Les activités futures d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude, y compris :
  - i. la raison d'être et la nécessité;
  - ii. les activités concrètes associées à la construction, notamment l'agrandissement, l'exploitation, le déclassement et la fermeture;
  - iii. les principaux secteurs d'intérêt pour les activités futures d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude (pour aider à orienter les travaux du Comité sur les endroits qui sont les plus susceptibles de susciter de l'intérêt à l'égard de projets à venir, en fonction des facteurs techniques et économiques);
  - iv. les exigences réglementaires;
  - v. les effets positifs et négatifs potentiels, y compris les effets cumulatifs et les considérations en matière de durabilité associées;
  - vi. les mesures d'atténuation et les autres approches visant à éviter ou à réduire les effets négatifs potentiels et à créer et à maximiser des effets positifs potentiels;
  - vii. les exigences de suivi.
- d. Tout autre sujet pertinent pour l'ER, à la demande du Comité.

### **2.3 Aperçu des activités de participation**

Les activités de participation prévues seront répertoriées et mises à jour dans l'annexe A. Toutes les activités de participation des autochtones, y compris les réunions et les activités du groupe consultatif sur le savoir autochtone, seront consignées et incluses dans l'annexe B du présent plan. Une liste de tous les membres du groupe consultatif sur le savoir autochtone est disponible à l'annexe C et mise à jour au fur et à mesure de l'ajout de nouveaux membres. Les activités et la liste des membres du groupe consultatif sur les connaissances autochtones figurent également dans le Plan de participation du public, de l'industrie des pêches et des intervenants.

### **2.4 Renseignements et analyse**

Dans le cadre de l'évaluation régionale, le Comité, avec l'aide du groupe consultatif sur le savoir autochtone, déterminera et prendra en considération les effets, tant positifs que négatifs, que les activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude peuvent avoir sur les peuples autochtones, ainsi que toute répercussions qu'elles peuvent avoir sur les droits des peuples autochtones reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le Comité prendra également en compte toute information scientifique, tout élément du savoir

---

autochtone, y compris les connaissances des femmes autochtones, et tout élément des connaissances des collectivités fournies dans le cadre de l'ER conformément aux exigences du paragraphe 97(2) de la LEI.

## **2.5 Rapports et dossiers**

Le Comité décrira la procédure d'ER et documentera les résultats dans son rapport, conformément aux dispositions de l'Entente. En outre, le Comité inclura un résumé de son rapport dans un langage clair, disponible en anglais et en français, ainsi qu'en mi'kmaw, innu-aimun et inuktitut si un ou plusieurs groupes autochtones participants en font la demande.

Le Comité inclura une description des activités de participation des Autochtones entreprises par le Comité pendant la réalisation de l'ER, y compris un résumé des commentaires reçus et de l'endroit et de la façon dont ils ont été pris en compte dans l'ER. Une vue d'ensemble de la manière dont le Comité a pris en compte et utilisé le savoir autochtone et les connaissances des collectivités fournis au cours de l'ER. Ce faisant, le Comité doit obtenir le consentement pour divulguer tout élément du savoir autochtone fourni de façon confidentielle, conformément à l'article 119 de la LEI, à moins que la loi ne l'exige autrement.

## **2.6 Aide financière aux participants**

En juillet 2022, l'Agence a accordé une aide financière aux groupes autochtones intéressés afin de soutenir la participation des Autochtones à la phase de planification de l'ER. L'Agence a publié une deuxième offre d'aide financière sous forme de contribution en décembre 2022 pour soutenir la participation des Autochtones à la réalisation de l'ER. L'aide financière couvrira la participation aux réunions et aux groupes consultatifs, pour examiner les documents, ainsi que pour examiner et commenter les projets de rapport du Comité.

## **3 Groupes autochtones**

L'Agence a entamé des discussions avec des groupes autochtones au cours de la phase de planification en 2022 de l'ER de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador et de l'ER de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse (listes fournies ci-dessous<sup>5</sup>). Au total, 55 groupes autochtones ont été retenus et se sont vu offrir une aide financière aux participants.

---

<sup>5</sup> Ces listes recensent les groupes et organisations autochtones qui ont manifesté leur intérêt pour l'évaluation régionale à ce jour.

Compte tenu de la décision du Comité de définir un secteur d'intervention, le Comité comprend que l'intérêt et la participation peuvent varier au fur et à mesure de l'avancement de l'ER.

### **Collectivités autochtones ayant participé à l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse :**

#### **Terre-Neuve-et-Labrador**

- Gouvernement Nunatsiavut
- Nation innue représentant la Première Nation innue de Sheshatshiu et la Première Nation innue de Mushuau
- Conseil communautaire de NunatuKavut
- Première Nation Qalipu
- Première Nation Miawpukek

Dix collectivités des Premières Nations Mi'kmaq en **Nouvelle-Écosse** représentées par le Bureau de négociation Kwilmu'kw Maw-klusuaqn (KMKNO) :

- Première Nation d'Acadia
- Première Nation d'Annapolis Valley
- Première Nation de Bear River
- Première Nation d'Eskasoni
- Première Nation de Glooscap
- Première Nation mi'kmaq de Metepenagiag
- Première Nation de Pictou Landing
- Première Nation de Potlotek
- Première Nation de Waycobah
- Première Nation de Wagmatcook

Trois collectivités des Premières Nations Mi'kmaq en **Nouvelle-Écosse** non représentées par KMKNO :

- Première Nation de Membertou
- Première Nation de Millbrook
- Première Nation de Sipekne'katik

Deux collectivités des Premières Nations Mi'kmaq de l'**Île-du-Prince-Édouard** représentées par L'nuey :

- Première Nation d'Abegweit
- Première Nation de Lennox Island

Huit collectivités des Premières Nations Mi'gmaq représentées au **Nouveau-Brunswick** par Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Inc. (MTI) :

- Première Nation de Fort Folly
- Première Nation d'Eel Ground
- Première Nation de Pabineau
- Première Nation d'Esgenoôpetitj
- Première Nation de Bouctouche
- Première Nation d'Indian Island
- Première Nation d'Eel River Bar
- Nation mi'kmaq de Metepenagiag

Une collectivité des Premières Nations Mi'gmaq au **Nouveau-Brunswick** non représentée par MTI :

- Première Nation d'Elsipogtog

Six collectivités des Premières Nations Wolastoqey au **Nouveau-Brunswick** représentées par la Wolastoqey Nation of New Brunswick (WNNB) :

- Première Nation de Kingsclear
- Première Nation des Malécites du Madawaska
- Première Nation d'Oromocto
- Première Nation de St Mary's
- Première Nation de Tobique
- Première Nation de Woodstock

Trois collectivités des Premières Nations Mi'gmaq au **Québec** représentées par Mi'gmawei Mawiomis Secretariat (MMS) :

- Nation Micmac de Gespeg
  - Gouvernement Mi'gmaq de Listuguj
  - Micmacs de Gesgapegiag
-

### Sept collectivités innues au Québec

- Conseil des Innus d'Unamen Shipu
- Conseil des Innus de Ekuanitshit
- Conseil des Innus de Pakua Shipu
- Conseil des Innus de Pessamit
- Conseil de la Première Nation des Innus Essipit
- Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam
- Première Nation des Innus de Nutashkuan

### Organisations autochtones ayant participé à l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse :

#### Terre-Neuve-et-Labrador :

- Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK)
- Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat
- Newfoundland Aboriginal Women's Network (NAWN)
- Keepers of the Circle

#### Nouvelle-Écosse :

- Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat
- Confederacy of Mainland Mi'kmaq
- Mi'kmaq Conservation Group
- Conseil des autochtones de la Nouvelle-Écosse/Conseil des peuples autochtones des Maritimes
- Nova Scotia Native Women's Association
- Union of Nova Scotia Mi'kmaq
- Institut des ressources naturelles Unama'ki
- Wskijnu'k Mtmo'taquow Agency Ltd

## 4 Confidentialité et procédures opérationnelles

Le savoir autochtone communiqué à titre confidentiel est considéré comme confidentiels et nul ne pourra sciemment le communiquer ou permettre qu'il soit communiqué sans consentement écrit, conformément à l'article 119 de la LEI.

Les commentaires et autres documents reçus par le Comité tout au long de la procédure d'ER seront publiés sur le Registre, à l'exception de ceux qui sont considérés comme confidentiels ou soumis à une obligation de non-divulgence. Le Comité a publié une procédure de confidentialité sur la manière dont il se comportera en matière de confidentialité et d'informations sensibles. Le comité a également élaboré ses procédures opérationnelles, qui développent les principes généraux et les processus décrits dans l'accord et informent les participants sur la manière dont le comité entend fonctionner tout au long de la conduite de l'AR sur les questions de partialité et de conflit d'intérêts, d'accessibilité à l'information et de traitement d'autres informations confidentielles.

## 5 Calendrier

Le Comité réalisera ses travaux progressivement et présentera, suivant l'examen public des versions provisoires mentionnées à la section A1.6 de l'Entente<sup>6</sup>, les différentes composantes de son rapport aux ministres comme suit :

| Composante du rapport   | Aperçu  | Composantes pertinentes (sections A2.3 et A2.4 de l'Entente)  | Présentation aux ministres                           |
|---|---|---|--|
| 1   | Renseignements et analyse pour éclairer la planification future et les autorisations des activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude   | Section A 2.3<br>Objectif A, points a) à d) Objectif B, point a)<br>Objectif D, point a)<br>Section A 2.4<br>Points a) à e) | 12 mois suivant la nomination des membres du Comité* |
| 2   | Détermination et recommandation de mesures d'atténuation et d'autres approches pour faire face aux effets potentiels, et exigences de surveillance et de suivi, afin d'éclairer les évaluations d'impact futures des activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude | Section A 2.3<br>Objectif C, points a) à b) Objectif D, points a) à b)<br>Section A 2.4<br>Points d) à e)                   | 18 mois suivant la nomination des membres du Comité* |
| * Comme indiqué ci-dessus, le Comité peut choisir de présenter les renseignements sous forme électronique, par exemple par le biais d'un SIG. Bien que ces renseignements fassent partie de la composante 1 (et qu'une telle application du SIG doive par conséquent être présentée dans un délai de 12 mois), il est entendu que le système peut continuer d'être peaufiné pendant le reste du processus d'évaluation régionale et qu'une version mise à jour peut être incluse dans le rapport final du Comité (dans un délai de 18 mois). Le Comité a été nommé le 23 mars 2023. |   |   |  |

<sup>6</sup> Le Comité a envoyé [une lettre aux ministres en octobre 2023 pour demander des modifications à l'entente](#). Ce plan sera mis à jour pour refléter les modifications apportées à l'entente une fois que les ministres auront donné leur réponse.

## Annexe A - Les activités de mobilisation prévues et en cours

Le Comité utilise ce tableau pour annoncer les activités de mobilisation prévues avec les peuples autochtone et le groupe consultatif sur le savoir autochtone, et il sera mise à jour au fur et à mesure de l'affinement des plans.

| <b>Les activités de mobilisation prévues et en cours</b><br><b>Dernière mise à jour : le 15 mars 2024</b> |               |   |
|---|---------------|---|
| <b>Activité</b>   | <b>Date</b>   | <b>Description</b>  |
| Réunion virtuelle – Keepers of the Circle   | 2 avril 2024  | Document du tableau des effets pour obtenir les réactions des membres du groupe consultatif   |
| Session de participation communautaire (en personne) - Miawpukek First Nation                             | à confirmer   | Le Comité travaille avec la Première Nation Miawpukek pour planifier cette session au printemps 2024.   |
| Réunion - Qalipu First Nation   | à confirmer   | Le Comité travaille avec la Première Nation Qalipu pour planifier cette session au printemps 2024.  |
| Planification de la mobilisation pour 2024  | Jusqu'en 2024 | Le Comité travaille sur son plan de mobilisation pour 2024, y compris une combinaison de sessions de mobilisation en personne et virtuelles.<br>Le Comité continue d'inviter tous les peuples, communautés et organisations autochtones à le contacter pour demander une réunion. |

## Annexe B – Activités de mobilisation complétées

Le comité utilise ce tableau pour documenter les activités de mobilisation achevées exclusivement avec les groupes et organisations autochtones et le groupe consultatif sur le savoir autochtone.

| <b>Activités de mobilisation complétées</b><br><b>Dernière mise à jour : le 15 mars 2024</b> |   |   |  |
|--|---|---|--|
| <b>Date</b>  | <b>Activité</b>   | <b>Organisation(s)</b>  | <b>Sujets abordés</b>  |
| 14 juin 2023   | Réunion virtuelle   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation Miawpukek</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'introduction</li> </ul>                               |
| 20 juin 2023   | Réunion virtuelle   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nation innue</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'introduction</li> </ul>                               |
| 28 juin 2023   | Réunion virtuelle   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Wolastoqey Nation of New Brunswick</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'introduction</li> </ul>                               |
| 8 août 2023  | Réunion virtuelle   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation Qalipu</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'introduction</li> </ul>                               |
| 23 août, 2023  | Réunion virtuelle   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil communautaire de NunatuKavut</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'introduction</li> </ul>                               |
| 14 septembre 2023  | Goupe consultatif sur le savoir autochtone -<br>Réunion virtuelle | <ul style="list-style-type: none"> <li>• KMKNO</li> <li>• AECOM (soutenant KMKNO)</li> <li>• Keepers of the Circle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour d'information sur les domaines d'intervention</li> </ul> |
| 27 septembre 2023  | Réunion virtuelle   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qalipu Development Corporation</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'introduction</li> </ul>                               |

| <b>Activités de mobilisation complétées</b>   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <b>Dernière mise à jour : le 15 mars 2024</b> |  |  |  |
| <b>Date</b>                                   | <b>Activité</b>  | <b>Organisation(s)</b>   | <b>Sujets abordés</b>  |
| 7 novembre 7, 2023                            | Réunion en personne                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de consultation de la Première Nation Miawpukek</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Retour d'information sur les domaines d'intervention</li> </ul>   |
| 16 novembre 2023                              | Réunion en personne                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Première Nation Qalipu et Qalipu Development Corporation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Retour d'information sur les domaines d'intervention</li> </ul>   |
| 11 décembre 2023                              | Correspondance électronique                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste de distribution du groupe consultatif</li> </ul>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Distribution du document du tableau des effets pour obtenir les réactions des membres du groupe consultatif</li> </ul>                |
| 11 février 2024                               | Activité du groupe consultatif sur le tableau des effets | <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe consultatif sur le savoir autochtone</li> </ul>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Date limite de soumission des contributions - le document du tableau des effets</li> </ul>  |
| 26 février 2024                               | Réunion virtuelle  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe consultatif sur le savoir autochtone</li> </ul>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le comité a tenu des sessions d'engagement virtuel pour examiner son analyse des contraintes avec les groupes consultatifs</li> </ul> |
| 28 février 2024                               | Réunion virtuelle  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de consultation de la Première Nation Miawpukek</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Retour d'information sur l'analyse des contraintes du comité et les zones préliminaires d'autorisation.</li> </ul>                    |
| 4 mars 2024                                   | Réunion en personne                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Chef et conseil, Première Nation Miawpukek</li> </ul>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Retour d'information sur l'analyse des contraintes du comité et les zones préliminaires d'autorisation.</li> </ul>                    |

| <b>Activités de mobilisation complétées</b>   |                   |  |   |
|---|-------------------|--|---|
| <b>Dernière mise à jour : le 15 mars 2024</b> |                   |  |   |
| <b>Date</b>                                   | <b>Activité</b>   | <b>Organisation(s)</b>   | <b>Sujets abordés</b>   |
| 13 mars 2024                                  | Réunion virtuelle | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Wolastoqey Nation of New Brunswick</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour d'information sur l'analyse des contraintes du comité et les zones préliminaires d'autorisation.</li> </ul> |

## Annexe C – Liste des membres du groupe consultatif sur le savoir autochtone

### Dernière mise à jour : le 15 mars 2024

\* indique les nouveaux membres ajoutés depuis la dernière mise à jour du plan

- Patrick Butler - Kwilmu'kw Maw-Klusuaqn Negotiation Office (KMKNO)
- Angelina Franic Mcdonald – Miawpukek First Nation
- Johanna Tuglavina - AnanauKatiget Regional Inuit Women's Association & Keepers of the Circle
- Marie-Eve Desmarais – Communauté Innuée de Nutashkuan
- Chris Gosse – Longshoremen’s Protective Union (I.L.A.) Local 1953
- Desiree Wolfrey – Keepers of the Circle / ATRIWAI
- Randy Miles – Flat Bay Band
- Charlene Combdon – Qalipu Mi’kmaw First Nation Band